

**9 et 10 juin 2016 à RODEZ**

**AU CENTRE UNIVERSITAIRE J.-F. CHAMPOLLION**

**Colloque pluridisciplinaire**

**CONTRAINTE**  
et  
**PRATIQUES EDUCATIVES**

**auprès d'adolescents  
dits délinquants**



**TARIF  
15 €**

**Journées d'études organisées par  
le Centre Educatif Fermé La Pujade ANRAS  
et l'IFRASS**



# JEUDI 9 JUIN

## Matin

**9H** Accueil des participants

**9H30** Session d'ouverture

par Monsieur Pierre MARTIN, Président  
et Monsieur Andrés ATENZA, Directeur Général de L'ANRAS

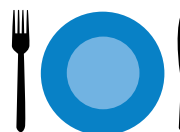
**10H30** Une éducation sous mandat judiciaire est-elle toujours possible ?

par F. BAILLEAU

**11H** PAUSE

**11H30** Intervention d'un juge des enfants

**12H30 - 14H** PAUSE DÉJEUNER  
(repas prévu sur place [sur inscription](#))



## Après-Midi

**14H** Contraintes et pratiques éducatives au CEF La Pujade,  
comment articuler le judiciaire à la question éducative

par l'équipe pluridisciplinaire du CEF LA POUJADE

**14H30** Des normes juridiques aux marges de manœuvre des acteurs  
sur le terrain : l'exemple de l'appropriation de l'espace  
en Centre Educatif Fermé

par R. CARLOS

**15H30 - 18H** ATELIER A

### QUELS JEUNES ?

**3 communications de 20 minutes, suivies d'un débat**

#### ■ Contraindre ou accompagner ?

L'exemple de la vie affective et sexuelle des jeunes  
pour les professionnels de la P.J.J.

par Y. AMSELLEM-MAINGUY et M. DUMOLLARD

■ **Identité et histoires : le cas des contraintes judiciaires et leurs significations dans un territoire post-colonial Saint Martinois**

par S. BERNARD

■ **Contraintes relatives à l'injonction à la virilité, l'impensé du lien entre délinquance, sexualité, sexisme, homophobie et sanction**

par J.M. PUGNIÈRE

**15H30 - 18H**

## **ATELIER B**

**QUELLES PRATIQUES ?  
ARTICULATION CONTRAINTE,  
TRAVAIL ÉDUCATIF, TRAVAIL PSYCHIQUE**

**3 communications de 20 minutes, suivies d'un débat**

■ **La force brute et le droit**

par L. COMBRES

■ **L'éducatif aux prises avec le fantasme d'une disparition possible de la peine ?**

par W. GONTRAN

■ **Le gîte et le couvert**

par M.H. REBEL, E. LEFEBRES et S. DUPOUY

**15H30 - 18H**

## **ATELIER C**

**DANS QUELLE SOCIÉTÉ ?  
LE TRAVAIL EN C.E.F. ET C.E.R.**

**3 communications de 20 minutes, suivies d'un débat**

■ **Prise en charge éducative des adolescents dits délinquants : s'en soucier et répondre présent**

par A. CADET

■ **De la contrainte judiciaire à l'étreinte éducative : La voie étroite**

par U. CUGOLA et J.L. LENOIR

■ **« A la furie qui réclame une scène »  
La psychoboxe,  
une pratique psychothérapeutique innovante ?**

par L. RAUFAST

**LA JOURNÉE SERA SUIVIE D'UN APÉRITIF DE BIENVENUE**

# VENDREDI 10 JUIN

## Matin

**9H** Accueil des participants

**9H30 - 10H** De la contrainte de la loi à la loi de la contrainte par J. ROUZEL

### **10H30 - 12H30** ATELIER A

#### **QUELS JEUNES ?**

**2 communications de 20 minutes, suivies d'un débat**

■ **Enfermés dehors, libres dedans** par F. AÏT-ABBAS

■ **Paroles de jeunes « incasables »** par S. MALINOWSKI

### **10H30 - 12H30** ATELIER B

#### **QUELLES PRATIQUES ? ARTICULATION CONTRAINTE, TRAVAIL ÉDUCATIF, TRAVAIL PSYCHIQUE**

**2 communications de 20 minutes, suivies d'un débat**

■ **Entre clinique et pratiques éducatives, approche pluridisciplinaire des jeunes incarcérés** par C. MAS

■ **Adolescents en situation complexe, contraintes et légitimité**  
par R. SERAYSSOL, F. CASANOVA ET S. PAVOINE

### **10H30 - 12H30** ATELIER C

#### **DANS QUELLE SOCIÉTÉ ?**

**3 communications de 20 minutes, suivies d'un débat**

■ **Structure et Contrainte... Rappel de quelques fondamentaux**  
par P. BLIN

■ **Eduquer et contraindre au cœur des paradoxes de l'action éducative en établissement habilité P.J.J.**  
par J.Y. BOULLET

■ **Les établissements spéciaux de l'Education surveillée et plus particulièrement le cas du centre d'observation fermé de Juvisy-sur-Orge.**  
par J.J. YVOREL



## Après-Midi

14H

**Eduquer sous contrainte,  
regard sociologique sur la justice des mineurs**

Par N. SALLÉE

15H

**Retour et échanges autour des six ateliers**

**Suite à ce colloque, vous pourrez avoir accès  
aux résumés des participants sur le site de l'ANRAS**

# CONTRAINTE et PRATIQUES EDUCATIVES auprès d'adolescents dits délinquants

Notre réflexion part d'un lieu particulier, le Centre Educatif Fermé La Pujade dans l'Aveyron, dans lequel sont accueillis des adolescents de 16 à 18 ans placés de 6 mois à un an par un juge à la suite de faits de délinquance.

**La contrainte dans le monde éducatif est un concept équivoque :**

**C**ontraindre, c'est forcer l'autre, physiquement ou moralement à agir d'une manière qu'il n'a pas choisie consciemment.

Contraindre, c'est aussi, poser des limites et un cadre éducatif clair, lisible pour tous. Il n'existe pas de véritable liberté sans contraintes.

**Dans toutes institutions éducatives et plus largement, là**

**où existe la question de la contrainte, ce double sens demande à être interrogé.**

Du côté de l'autorité imposée et de la violence, elle vient éteindre le sens du travail éducatif entraînant conformité, soumission ou révolte.

Du côté de l'éducatif, elle s'appuie sur la légitimité de celui qui dirige et qui représente ou tente de représenter l'existence un cadre structurant, vecteur pour l'éducatif de mieux-être.

Les CEF sont directement confrontés à la question de la contrainte et donc à son ambiguïté. Une contrainte judiciaire d'abord, qui s'impose tant au jeune qu'à l'institution. En cela, l'établissement se préserve d'une gouvernance de type totalitaire puisqu'il est soumis au regard d'un magistrat prescripteur.

Mais la contrainte pèse surtout du côté du mineur qui n'a le choix qu'entre accepter ce placement et donc se conformer aux règles de l'établissement, ou bien, être incarcéré. C'est là que réside la princi-

pale tension car cette contrainte judiciaire ne doit pas devenir un levier au service de l'institution pour soumettre ou menacer le jeune.

La légitimité de l'institution CEF vient du socle judiciaire, mais son autorité doit prendre appui sur le travail pluridisciplinaire avec ses propres logiques et contraintes.

Si le CEF est notre point de départ, d'autres institutions ont eu à rencontrer et rencontrent les mêmes jeunes : **Lieux de vie, Maisons pour Enfants à Caractère Social, Centres Médico-Psychologiques, Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques, Services de l'Aide Sociale à l'Enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Pédo-psychiatrie...**

Les accompagnements éducatifs et/ou thérapeutiques peuvent-ils faire l'économie de la contrainte ? Et quels sont les effets de ces tensions sur les jeunes et sur les professionnels dans ces lieux ?

Existe-t-il une profession, une formation spécifique pour travailler dans un CEF : éducateur en CEF, une profession particulière ?

**C'est donc le caractère polysémique du mot « contraintes » que nous nous proposons de questionner de sorte à faire émerger les modalités d'articulation, possibles ou non, entre la contrainte judiciaire, la contrainte éducative et, en arrière-fond, la contrainte psychique. La contrainte dans le monde éducatif est un concept équivoque :**

En prenant appui sur ces tensions, nous proposons de diviser ces journées en séances plénières et temps de travail plus propices à l'échange autour de trois axes :

## AXE 1 QUELS JEUNES ?

Au-delà de la singularité de chacun, les parcours des jeunes témoignent souvent de multiples ruptures dans le lien social et les institutions : famille, école, lieux de soins, placements et mesures judiciaires antérieures... Pour ces adolescents, les difficultés sont d'ailleurs souvent multiples, complexes et paraissent interdépendantes.

De telles caractéristiques renvoient-elles à une condition psychique particulière qui les différencierait des autres comme semble l'énoncer certains chercheurs ? Ou bien, pour le dire autrement et plus largement, qu'est-ce que la contrainte joue, noue ou tente de renouer du côté de la structure psychique ?

De quoi sont porteurs ces enfants pour être perçus comme mettant en cause l'ordre public, l'ordre éducatif et donc la cohésion sociale ? Comment arrivent-ils en CEF ? Comment en sortent-ils ? Et surtout à quoi résistent-ils ?

## AXE 2 QUELLES PRATIQUES ?

La contrainte est double, du côté des jeunes mais aussi des institutionnels. Le CEF est un lieu où éducateurs, psychologues, pédagogues sont finalement convoqués pour nouer/renouer un lien entre les adolescents et la société. Notre position serait de penser qu'au sein de ces institutions fermées, ces tensions peuvent devenir un levier éducatif.

Comment comprendre la résistance des jeunes au placement en CEF ? Peut-on la transformer en levier éducatif ou bien est-elle une réponse appropriée à la contrainte ? Peut-il exister une éthique dans la rencontre de ces jeunes avec des

éducateurs dans une institution CEF et comment articuler alors travail éducatif, travail psychologique, place du savoir et de l'insertion ?

Quels enseignements pouvons-nous en tirer et quelle est la place donnée à l'élaboration de pratiques inventives ?

Comment les autres institutions éducatives qui ont connu ces jeunes abordent-elles cette notion de contrainte dans leurs pratiques professionnelles ?

## AXE 3 DANS QUELLE SOCIÉTÉ ?

Les CEF répondent à une commande politique et sociale. D'après la loi qui les fonde, les adolescents accueillis « font l'objet des mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité » (Loi n°2002-1138 du 9 septembre 2002).

Nous voulons revenir sur l'impact de l'histoire et des objectifs des CEF dans la prise en charge des jeunes. Ces établissements sont-ils le produit des difficultés des hébergements institutionnels et/ou celui d'un dysfonctionnement des modes traditionnels de socialisation ?

Le législateur nous impose de contenir certaines formes de violence sociale, quelles limites poser pour que l'institution ne soit pas entraînée dans une dérive concentrationnaire ?

Au-delà des discours scientifiques, politiques et médiatiques, de quelles représentations sociales ces adolescents sont-ils le produit ?

Un CEF serait-il une vitrine pour garantir un climat social pacifié ou bien existe-t-il dans ces établissements une praxis garantissant aux jeunes un avenir dans notre société ?





# BULLETIN DE PARTICIPATION AUX JOURNEES :

## CONTRAINTES et PRATIQUES EDUCATIVES

auprès d'adolescents dits délinquants

CENTRE UNIVERSITAIRE JEAN-FRANÇOIS CHAMPOLLION

avenue de l'Europe 12000 RODEZ

Nom, Prénom .....

Organisme .....

Adresse .....

Fonction .....

Tél / Fax/ @/ .....

### PARTICIPERA :

à la Journée du **JEUDI 9 JUIN 2016**

■ Nombre de personne(s) :

Inscription **ATELIER A**

Inscription **ATELIER B**

Inscription **ATELIER C**

Inscription au repas de midi (5 €)

à la Journée du **VENDREDI 10 JUIN 2016**

■ Nombre de personne(s) :

Inscription **ATELIER A**

Inscription **ATELIER B**

Inscription **ATELIER C**

LES FRAIS DE PARTICIPATION AUX JOURNÉES SONT DE

**15 €** d'inscription

**Merci** de retourner le bulletin d'inscription **avant le 2 juin 2016** à :

**CEF La Pujade, Limayrac, 12240 COLOMBIÈS**

ou par mail : [inscription.journeesrodez@gmail.com](mailto:inscription.journeesrodez@gmail.com)



**CEF LA POUJADE**  
**CENTRE HOSPITALIER DE MONTAUBAN**  
**SECTEUR PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE**  
**CNRS CESDIP**  
**IFRASS**  
**PHILOVIVE**  
**PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**  
**RESADO 82**  
**UNIVERSITE JEAN JAURES**

